

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2513

16 septembre 2015

SOMMAIRE

Bengals S.à r.l.	120582	Red Purl Holding S.à r.l.	120601
Blenheim Space	120601	R. G. S. S.A.	120617
CEF (E) S.A.	120578	South Luxembourg Import Export S.à r.l.	120611
Cemex Global Funding S.à r.l.	120578	SPX Luxembourg Acquisition Company	120594
Central Fuel Transports, s.à r.l.	120578	TA EU Acquisitions VI S.à r.l.	120583
Ceratizit S.A.	120579	TA EU Luxembourg VII S.à r.l.	120582
Ceratool	120579	TA EU Luxembourg VI S.à r.l.	120582
Ceratungsten	120579	TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l.	120582
CES Golf S.A.	120579	Tango S.A.	120584
Cheche Consultancy Services	120579	Tarnold Holding S. à r.l.	120584
Cidron Delfi S.à r.l.	120582	Taylor S.A.	120584
CLdN IT S.A.	120585	Team Protec	120579
Commercial Real Estate Loans General Partner SA	120585	Tele-Europa	120584
Darluss S.à r.l.	120618	Thalna S.A.	120584
Finer S.A.	120578	The Clover	120580
GPF Capital I S.C.A. SICAR	120624	The Family of N & J Rothschild S.A.	120580
Horizon Participations S.A.	120624	Toiture Ange S.A.	120580
ILTC S.à r.l et CIE Secs	120619	Tournesol S.A.	120581
I Nonni - Société Civile	120614	TP-Service S.à r.l.	120580
Intrawest Europe Holdings S.à r.l.	120624	Tradlux S.A.	120581
Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l.	120621	Trinderley Investments S.A.	120581
M Acquisition Group	120607	Troisi Investissements Internationaux SPF S.A.	120581
M.M. Warburg & Co Holding S.A.	120578	Universal Capital S.A.	120583
Quality Insurance Services Luxembourg S.à r.l.	120586	Universal Nations SA	120583
Quinoa Int. S.à r.l.	120595	Untitled	120585
R. Ciclo Integrale S.à r.l.	120618	Zenessa S.A.	120583

Central Fuel Transports, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8720 Rippweiler, 20, Grottestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126048/9.

(150137831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Cemex Global Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 138.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126047/9.

(150138224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Finer S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 42.613.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 1^{er} juillet 2015

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Le nombre des administrateurs est porté de neuf à dix.

Monsieur Benoît ROBERTZ, domicilié Rue du Tige Blanc, 39 à B-4100 SERAING est nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire de 2016.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour avis sincère et conforme

Marie-Claire CASTELLUCCI

Directeur

Référence de publication: 2015129270/17.

(150139858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

CEF (E) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 107.974.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CEF (E) S.A.

Référence de publication: 2015126045/10.

(150137422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

M.M. Warburg & Co Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 17.881.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015127553/9.

(150137568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Ceratizit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 4.610.

Les comptes annuels au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015126052/9.
(150138452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Ceratool, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 7, rue Geespelt.
R.C.S. Luxembourg B 20.600.

Les comptes annuels au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015126053/9.
(150138450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Cerattungsten, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Niederkorn, route de Bascharage, Z.I. Hahneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 24.496.

Les comptes annuels au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015126054/9.
(150138449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

CES Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 171.121.

Les Comptes Annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015126055/9.
(150138794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Cheche Consultancy Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5810 Hesperange, 45, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.839.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015126060/9.
(150138663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Team Protec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3753 Rumelange, 1A-1B, rue Steinberg.
R.C.S. Luxembourg B 93.451.

Les Comptes Annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015126850/9.
(150138760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

The Family of N & J Rothschild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 111.708.

—
Extrait des décisions de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 juillet 2015

Exposé du Président

Par lettre datée du 27 juillet 2015, Monsieur Stéphane BIVER a présenté sa démission de son poste d'administrateur de la société THE FAMILY OF N & J ROTHSCHILD S.A. avec effet immédiat.

Acceptation de la démission d'un administrateur

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Stéphane BIVER de son mandat d'administrateur de la société THE FAMILY OF N & J ROTHSCHILD S.A.

Cooptation d'un nouvel administrateur

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts de la société, notamment l'article 6:

«Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.»

Le Conseil d'Administration décide de procéder à la cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Jean-Pierre HIGUET, né le 23 novembre 1960 à Couvin (Belgique), résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.

Son mandat court jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015126854/27.

(150138697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

The Clover, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 149.293.

—
Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126853/9.

(150138579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

TP-Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 18, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 179.245.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126871/9.

(150138026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Toiture Ange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 183.625.

—
Les Comptes Annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126866/9.

(150138758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Tournesol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 106.112.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOURNESOL S.A.
Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015126869/12.

(150137655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Tradlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 53.440.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juillet 2015 a décidé:
de renouveler les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Michel SOUTIRAN, dirigeant d'entreprises, demeurant à L-1149 Luxembourg, 305, Rue des Sept Arpents,
 - Monsieur Sébastien ROUILLAUD, Directeur Marketing, demeurant à L-1742 Luxembourg, 42, Rue Jean-Pierre Huberty,
 - Monsieur Pascal SOUTIRAN, dirigeant d'entreprises, demeurant à L-1149 Luxembourg, 305, Rue des Sept Arpents.
- pour une durée de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2021.

Le Conseil d'Administration du 27 juillet 2015 a renouvelé les mandats de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-Délégué de Monsieur Michel SOUTIRAN, sus-désigné, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2021.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2015126872/18.

(150137901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Trinderley Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 176.579.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015126876/12.

(150138573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Troisi Investissements Internationaux SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 12.079.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2015126878/12.

(150138022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.212.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 168.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126841/10.

(150138411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

TA EU Luxembourg VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.261.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 182.121.

Les comptes annuels de la période du 20 novembre 2013 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126839/11.

(150138734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

TA EU Luxembourg VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 18.417.133,70.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 186.985.

Les comptes annuels de la période du 07 mai 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126840/11.

(150138412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Cidron Delfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 3.058.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 157.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juillet 2015. Signature.

Référence de publication: 2015125978/10.

(150137333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Bengals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 138.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125895/10.

(150138063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

TA EU Acquisitions VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 182.062.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126832/11.

(150137947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Universal Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 116.426.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 juin 2015 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Stéphane BIVER.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement Monsieur Clive GODFREY, né le 6 août 1954 à Courtrai (Belgique), résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2016.

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42 166, informe que son adresse a été transférée au 8 rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg en date du 9 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015126888/18.

(150137427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Universal Nations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126889/10.

(150137447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Zenessa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.655.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2015.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, en tant qu'Administrateur pour une période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

ZENESSA S.A.

Référence de publication: 2015126955/15.

(150137453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Thalna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 94.072.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015126852/11.

(150137702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Tango S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.152.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 février 2015

Tango S.A., RCS B97152, décide de révoquer,

M. Olivier Moumal, 21 avenue du Printemps B 1410 Waterloo, à partir du 13 février 2015, en tant que membre du conseil d'administration.

Référence de publication: 2015126845/11.

(150137481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Tarnold Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.224.

—
Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme gérant de votre société avec effet au 24/07/2015.
Luxembourg, le 24/07/2015. Alan Foley.

Référence de publication: 2015126847/9.

(150138688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Taylor S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.232.

—
Le Bilan au 30.11.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126849/10.

(150137484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Tele-Europa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.447.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126851/9.

(150137351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Untitled, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.883.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue le 30 juin 2015

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2016, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Dimitris DASKA-LOPOULOS (Président), Alexander ENGEL et Thomas DANE.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2016, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, Deloitte Audit S.à.r.l., résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126884/15.

(150138205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

CLdN IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 122.977.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 juin 2015

Le Conseil décide de confier la présidence du Conseil à M. Michel Jadot.

Conformément à l'article 5 des statuts, le conseil d'administration nomme en qualité de Directeur Général de la Société Monsieur Bart Hubert Coucke demeurant professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg, pour une durée indéterminée, qui entrera effectivement en fonction à partir du 1^{er} juillet 2015 et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Dans le cadre de ses fonctions de directeur général, Monsieur Bart Coucke a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société CLdN IT S.A. dans la limite de l'objet social défini dans les statuts.

Toutefois, Monsieur Bart Coucke doit obligatoirement obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, pour les décisions suivantes:

- au-dessus d'une somme de EUR 15.000,00 (quinze mille euros) pour une seule et même opération, pour contracter au nom de la société, en vue de tous travaux et entreprises, faire toutes soumissions, passer, signer, exécuter tous marchés ou contrats, les modifier ou les résilier, signer tous avenants;

Monsieur Bart Coucke est autorisé, en tant que directeur général, à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Pour extrait conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015126063/25.

(150138255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Commercial Real Estate Loans General Partner SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.317.

Le bilan abrégé de la Société au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Juillet 2015.

Pour Commercial Real Estate Loans General Partner S.A.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015129092/12.

(150139822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Quality Insurance Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.876.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LA FINANCIERE BCVS, une société par actions simplifiée constituée et gouvernée par le droit français, ayant son siège social au 29 rue de Lisbonne, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 793 956 871,

représentée par Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, 6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prestation de services dans le secteur de l'assurance tels qu'ils sont prévus et réglementés par la loi luxembourgeoise sur les PSA («Professionnels du Secteur de l'Assurance», ci-après la «Loi PSA») ou par toute loi similaire dans un autre pays.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Quality Insurance Services Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) représenté par cent cinquante mille (150.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales de la Société sont faites en conformité avec la Loi et avec la Loi PSA.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société, ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de n'importe lequel des gérants.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelles) des gérants / mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés au cours d'une assemblée générale ordinaire qui se tiendra au plus tard dans les trois mois à compter de la fin de l'exercice social de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Surveillance. Le contrôle des documents comptables annuels de la Société sera confié à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par l'assemblée générale des associés de la Société et choisi(s) sur une liste agréée par le Commissariat aux Assurances du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 22. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 23. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'(es) associé(s) qui déterminera(ont) ses(leurs) pouvoirs et rémunération(s).

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 25. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi et à la Loi PSA.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencé le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Toutes les cent cinquante mille (150.000) parts sociales ont été souscrites par LA FINANCIERE BCVS, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) est à la disposition permanente de la Société et peut être investie dans l'intérêt propre des activités de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Décisions de l'associée unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
 - M. Yves Bidet, né à Boulogne-Billancourt (France), le 28 juin 1960, résidant professionnellement au 29 rue de Lisbonne, 75008 Paris, France;

- M. Valery Maizières, né à Montcy Notre Dame (France), le 26 mars 1969, résidant au 36 rue Davy, 75017 Paris, France; et

- M. Olivier Schmidt-Berteau, né à Sarrebruck (Allemagne), le 15 avril 1966, résidant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants susmentionnés est illimitée.

3. Nommer la société suivante comme réviseur d'entreprises de la Société:

- Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. La durée du mandat du réviseur d'entreprises susmentionné prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes annuels de l'année 2015, étant noté que ce mandat sera renouvelable si l'assemblée générale des associés de la Société en décide ainsi.

5. Déterminer l'adresse du siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française suivi d'une version anglaise (le notaire soussigné ayant personnellement la connaissance de la langue anglaise), et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of July.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LA FINANCIERE BCVS, a simplified joint-stock company incorporated and governed by the laws of France, having its registered office address at 29 rue de Lisbonne, 75008 Paris, France, registered with the Trade and Companies Register of Paris under number B 793 956 871,

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address at 9 Rabatt, 6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the provision of services in the insurance business as foreseen and regulated by the Luxembourg law on the PSA ("Professionnels du Secteur de l'Assurance", i.e., "Professionals of the Insurance Business", hereafter the "PSA Law") or by any similar law in another country.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Quality Insurance Services Luxembourg S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) represented by one hundred and fifty thousand (150,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of

any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sales or transfers of the shares of the Company are made in compliance with the Law and the PSA Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the individual signature of any one manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies.

Any decision made by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval, which shall be held at the latest within a period of three months as from the end of the financial year of the Company.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Supervision. The supervision of the annual accounting documents of the Company shall be done by one or several independent auditor(s) (i.e., "réviseur(s) d'entreprises") who will be appointed by a decision of the general meeting of shareholders of the Company and who shall be selected from of a list approved by the "Commissariat aux Assurances" (i.e., the Insurance Supervisory Authority) of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 22. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 23. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration(s).

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 25. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law and the PSA Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2015.

Subscription - Payment

All the one hundred and fifty thousand (150,000) shares have been subscribed by La FINANCIERE BCVS, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) is at the disposal of the Company and can be invested in the interest of the Company's activities, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at three (3).
2. Appoint the following persons as Company's managers:
 - Mr. Yves Bidel, born in Boulogne-Billancourt (France), on June 28th, 1960, with professional address at 29 rue de Lisbonne, 75008 Paris, France;
 - Mr. Valery Maizières, born in Montcy Notre Dame (France), on March 26th, 1969, residing at 36 rue Davy, 75017 Paris, France; and
 - Mr. Olivier Schmidt-Berteau, born in Sarrebruck (Germany), on April 15th, 1966, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.
3. Appoint the following company as independent auditor of the Company:
 - Deloitte Audit, a Luxembourg private limited liability company, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.895, having its registered office address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4. The duration of the mandate of the above-mentioned independent auditor will expire as of the annual meeting of the shareholders of the Company to be held for the approval of the annual accounts of the year 2015, be it noted that such mandate may be renewed if the general meeting of the shareholders of the Company decides so.
5. Determine the address of the Company at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6409. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129815/465.

(150139932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

SPX Luxembourg Acquisition Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.581.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société du 27 juillet 2015

Le 27 Juillet 2015, l'actionnaire unique de SPX Luxembourg Acquisition Company a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mr. David Dion en qualité de Gérant de type B de la Société avec effet au 6 Juillet 2015;
- De nommer Mr. Julien Ansay, ayant son adresse professionnelle à 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de type B de la Société avec effet au 6 Juillet 2015, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjoint avec n'importe quel Gérant A de la Société.

Luxembourg, le 27 Juillet 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015129972/17.

(150139408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Quinoa Int. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois cantons.

R.C.S. Luxembourg B 198.891.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of July.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

SHANGO, a joint stock company (société anonyme), incorporated and existing under Belgian law, having its registered office at 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, Belgium and registered with the Belgian Banque Carrefour des Entreprises under number 0536.872.531,

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, intellectual property rights of whatever origin and other property, rights and interest in property, including real properties in the Grand Duchy of Luxembourg and/ or elsewhere in the world, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form. It may issue by way of private placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Quinoa Int. S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Koerich.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes being A managers and B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Towards third parties, the Company shall be bound as follows:

- for day-to-day matters, not exceeding three hundred thousand Euros (EUR 300,000.-), by the sole signature of any class A or class B Manager;
- for all other matters, by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in the registered office of the Company.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in the registered office of the Company

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each. Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provision

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2015.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Class A Managers:

Ms. Céline DOYEN, employee, born on June 24, 1972 in Huy Belgium, with professional address at 7, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duchy of Luxembourg.

Ms. Aurélie PARAGE, employee, born on February 14, 1983 in Saint-Mard Belgium, with professional address at 7, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duchy of Luxembourg.

Class B Manager:

Mr Marc CHAMBON, companies director, born on March 2, 1964 in Thionville, France, with private address at 7, rue des Panlous, F-78100 Saint-Germain en Laye, France.

Towards third parties, the Company shall be bound as follows:

- for day-to-day matters, not exceeding three hundred thousand Euros (EUR 300,000.-), by the sole signature of any class A or class B Manager;
- for all other matters, by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

2. Resolved that the registered office shall be at L-89399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons (city of Koerich).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the French text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

SHANGO, société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises Belge sous le numéro 0536.872.531,

représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Quinoa Int. S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Koerich.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,-EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée comme suit:

- pour la gestion journalière, sans excéder trois cent mille euros (EUR 300.000,-), par la signature individuelle d'un des gérants de catégorie A ou de catégorie B;
- pour tout le reste, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à au siège social de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit et intégralement libérée en espèces les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. La preuve de ce versement a été apportée au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et que la preuve de tous ces paiements lui a été rapportée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 2) Fixation du nombre de Gérants à trois (3), et nomination des Gérants suivants pour une période illimitée:

Gérants de catégorie A:

Madame Céline DOYEN, salariée, née le 24 juin 1972 à Huy, Belgique, demeurant professionnellement au 7, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg.

Madame Aurélie PARAGE, salariée, née le 14 février 1983 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 7, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

Monsieur Marc CHAMBON, administrateur de sociétés, né le 2 mars 1964 à Thionville, France, demeurant au 7, rue des Panloups, F-78100 Saint-Germain en Laye, France.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée comme suit:

- pour la gestion journalière, sans excéder trois cent mille euros (EUR 300.000,-), par la signature individuelle d'un des gérants de catégorie A ou de catégorie B;
- pour tout le reste, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

- 3) Fixation du siège social de la Société à L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons (commune de Koerich).

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23470. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129816/334.

(150140602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

**Blenheim Space, Société à responsabilité limitée,
(anc. Red Purl Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 194.665.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of June,
before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Blenheim Capital Holdings Limited., a limited liability company established and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 3BG and registered with the Guernsey Registry under number 45102,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on May 28th, 2015.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Red Purl Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 194.665, and incorporated on February 6th, 2015 pursuant to a deed signed before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 857 dated March 27th, 2015, and whose articles have not been amended since (the "Company");

II. The Company's share capital is currently set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1) each;

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the corporate name of the Company from "Red Purl Holding S.à r.l." to "Blenheim Space" and subsequent amendment of article 1 (name) of the articles of association of the Company, to reflect the change of the corporate denomination of the Company;

2. Amendment of article 3 (object) of the articles of association of the Company, in order to change the corporate object of the Company, to read as follows:

"The object of the Company is the acquisition, sale, leasing, subleasing and renting of satellites (including, but not limited to, communication satellites) and aerospace equipment, and the provision of services in the aerospace sector (including, but not limited to, training, technical support, launching and orbital test services). The Company may also finance or participate in the financing of the production and launch of satellites and provide brokerage services in the aerospace sector, whether in the framework of offset programmes or otherwise.

The Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

It may further invest in the acquisition of a portfolio of patents and manage it, or in any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object."

3. Amendment of article 7 (board of managers) of the articles of association of the Company;
4. Amendment of article 9 (procedure) of the articles of association of the Company;
5. Amendment of article 10 (representation) of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the corporate name of the Company from "Red Purl Holding S.à r.l." to "Blenheim Space".

The Sole Shareholder therefore resolved to amend article 1 (name) of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Blenheim Space" (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 3 (object) of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition, sale, leasing, subleasing and renting of satellites (including, but not limited to, communication satellites) and aerospace equipment, and the provision of services in the aerospace sector (including, but not limited to, training, technical support, launching and orbital test services). The Company may also finance or participate in the financing of the production and launch of satellites and provide brokerage services in the aerospace sector, whether in the framework of offset programmes or otherwise.

3.2 The Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition of a portfolio of patents and manage it, or in any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 7 (board of managers) of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and may be designated as class A managers or class B managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 9 (procedure) of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 10 (representation) of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager or, or if there are more than one manager, by the single signature of any managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its extraordinary general meeting, are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties, it is stated that in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning.

This deed having been read to the proxy holder of the appearing parties, the latter signed this deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois juin.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Blenheim Capital Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Guernesey, ayant son siège social à Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey, GY1 3BG et enregistrée au Registre de Guernesey sous le numéro 45102,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 mai 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") de Red Purl Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.665, et constituée le 6 février 2015 par un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 857 du 27 mars 2015 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la "Société").

II. Le capital de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, de un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées.

III. L'ordre du jour de la réunion est tel que suit:

1. Changement de la dénomination de la Société de "Red Purl Holding S.à r.l." en "Blenheim Space" et modification subséquente de l'article 1 (dénomination) des statuts de la Société, afin de refléter le changement de dénomination de la Société;

2. Modification de l'article 3 (objet social) des statuts de la Société, afin de modifier l'objet social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"L'objet de la Société est l'acquisition, la vente, la location, la sous-location et le louage de satellites (y compris, mais pas seulement, de satellites de communication) et d'équipement aérospatial et la fourniture de services dans le secteur aérospatial (y compris, mais pas seulement, la formation, le soutien technique, le lancement et des services de test de mise en orbite). La Société peut également financer ou participer au financement de la production et de lancement de satellites et fournir des services de courtage dans le secteur aérospatial, que ce soit dans le cadre de programmes de compensation ou autrement.

La Société peut acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et gérer ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition d'un portefeuille de brevets et le gérer ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et les engagements de toute autre société ou personne et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.";

3. Modification de l'article 7 (conseil de gérance) des statuts de la Société;

4. Modification de l'article 9 (procédure) des statuts de la Société;

5. Modification de l'article 10 (représentation) des statuts de la Société; et

6. Divers.

L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "Red Purl Holding S.à r.l." en "Blenheim Space".

L'Associé Unique décide par conséquent de modifier l'article 1 (dénomination) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Blenheim Space» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts)."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 (objet social) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la vente, la location, la sous-location et le louage de satellites (y compris, mais pas seulement, de satellites de communication) et d'équipement aérospatial et la fourniture de services dans le secteur aérospatial ((y compris, mais pas seulement, la formation, le soutien technique, le lancement et des services de test de mise en orbite). La Société peut également financer ou participer au financement de la production et de lancement de satellites et fournir des services de courtage dans le secteur aérospatial, que ce soit dans le cadre de programmes de compensation ou autrement.

3.2 La Société peut acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et gérer ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et les engagements de toute autre société ou personne et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 7 (objet social) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance et peuvent être désignés en tant que gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9 (procédure) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 (représentation) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature unique de n'importe quel gérant de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à la suite du présent acte, s'élève à mille trois cents euros (EUR 1.300).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/13011. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129826/316.

(150139157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

M Acquisition Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 181.951.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of July.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of M Acquisition Group, a public limited company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 181.951, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, on November 21, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3095 of December 6, 2013 (the Company), whose articles of association (the "Articles") have not been amended since then.

The Extraordinary General Meeting was opened at 2:45 p.m., with Mr Angelo LUIS, with professional address in Luxembourg, as chairman.

The President appoints as secretary Mr Charles TRITTON, with professional address in London.

The Meeting elects as scrutineer Mr Julien MENGOZZI, with professional address in Luxembourg.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements:

I. That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, by the board of the Extraordinary General Meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

II. The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the board of the Extraordinary General Meeting and the officiating notary will also remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

III. That the subscribed share capital of the Company is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) and is represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, divided between the following shareholders:

1) Twenty-three thousand eight hundred and seventy-seven point sixty-seven (23,877.67) shares held by Five Arrows Principal Investments FCPR (FAPI);

2) One thousand six hundred and ten point sixty-three (1,610.63) shares held by Five Arrows Principal Investments B FPCR (FAPI B); and

3) Five thousand five hundred and eleven point seventy (5,511.70) shares held by Five Arrows Co-Investments FCPR (FACI).

IV. That Article 5.2 of the Articles provides as follows:

"The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the General Meeting of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

The authorized share capital of the Company, including the subscribed share capital, is set at of EUR 65,000,000 (sixty-five million euro) divided into 65,000,000 (sixty-five million) shares, having each a par value of EUR 1.- (one euro).

(i) This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the present deed and may be renewed by the General Meeting. Furthermore, the Board is authorized to increase in once or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, or of available reserves or of issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below. The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

(ii) After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.

(iii) Moreover, the Board is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and especially under the provisions of art. 32-4 of the Law.

(iv) The Board shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and of repayment and all other terms and conditions thereof."

V. That the Board of Directors, pursuant to the resolutions dated December 16, 2013 and June 2, 2014 (the Resolutions) resolved to inter alia:

1. Increase the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to twenty-five million fifty thousand and one euros (EUR 25,050,001.-) by the issuance by the Company of twenty-five million nineteen thousand and one (25,019,001) new ordinary shares (the New Shares) in the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, as follows:

i. nineteen million two hundred seventy thousand eight hundred fourteen point thirty-three (19,270,814.33) shares issued to FAPI, for an aggregate subscription price of nineteen million two hundred seventy thousand eight hundred fourteen point thirty-three euros (EUR 19,270,814.33) paid by FAPI and allocated to the share capital of the Company;

ii. one million two hundred ninety-nine thousand eight hundred eighty-eight point thirty-seven (1,299,888.37) shares issued to FAPI B, for an aggregate subscription price of one million two hundred ninety-nine thousand eight hundred eighty-eight point thirty-seven euros (EUR 1,299,888.37), paid by FAPI B and allocated to the share capital of the Company; and

iii. four million four hundred forty-eight thousand two hundred ninety-eight point thirty (4,448,298.30) shares issued to FACI, for an aggregate subscription price of four million four hundred forty-eight thousand two hundred ninety-eight point thirty euros (EUR 4,448,298.30), paid by FACI and allocated to the share capital of the Company.

2. Amend article 5, first paragraph of the Articles which should now be read as follows:

" 5.1. The share capital of the Company is set at twenty-five million fifty thousand and one euro (EUR 25,050,001.-), represented by twenty-five million fifty thousand and one (25,050,001) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

3. Authorise and empower any manager of the Board of Directors, as well as any employee of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, having his offices at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, each acting individually and with full power of substitution, to execute and sign for and on behalf of the Board any documents, acts, deeds, instruments, agreements, declarations, certificates, notices or statements as may be necessary, required, ancillary or useful to formalise the present capital increase in front of a Luxembourg civil law notary. This delegation of signatory power covers but is not limited to any corporate action necessary to amend the articles of association of the Company to reflect the issuance of the New Shares.

The New Shares issued by the Company to FAPI, FAPI B and FACI have been fully paid-up by FAPI, FAPI B and FACI, and the share capital of the Company has been increased as described above, as approved by the Resolutions, so that article 5.1. of the Articles shall now on read as mentioned under point 2 above.

VI. That the whole corporate capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and the shareholders represented declaring that they had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to create two categories of directors within the board of directors of the Company.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to restate paragraph (i) of Article 6.1. of the Articles of the Company related to the Representation of the Company as follows:

"(i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members, divided into two (2) categories, respectively denominated "Class A directors" and "Class B directors". The directors need not be shareholders."

Third resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to restate paragraph (i) of Article 6.4. of the Articles of the Company related to the Representation of the Company as follows:

"(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director."

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to classify the current directors of the Company within two categories of directors, respectively "Class A Directors" and "Class B Directors" with immediate effect and for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2016:

a. Mr Victor DECRION, born on May 4, 1976 in Paris (France), with professional address at 23bis, avenue de Messine, 75008, Paris (France) as Class A Director of the Company; and

b. Mr Charles TRITTON, born on September 11, 1965 in London (United Kingdom), with professional address at NM Rothschild & Sons Limited, New Court, St Swithin's Lane, London EC4P 4DU (United Kingdom), as Class A Director of the Company; and

c. Mr Angelo LUIS, born on November 25, 1981 in Colmar (France), with professional address at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class B Director of the Company.

120609

Fifth resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to appoint Mr Julien MENGOZZI, born on July 20, 1981 in Thionville (France), with professional address at 1, place d'Armes L-1136 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class B Director of the Company with immediate effect and for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2016.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Extraordinary General Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de M Acquisition Group, une société anonyme avec siège social au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 181.951, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3095 du 6 décembre 2013 (la «Société»), et dont les statuts (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte à 14h45 sous la présidence de Monsieur Angelo LUIS, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Charles TRITTON, dont l'adresse professionnelle est située à Londres.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Julien MENGOZZI, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représentés par trente et une mille actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, réparties entre les actionnaires suivants:

1) vingt-trois mille huit cent soixante-dix-sept virgule soixante-sept (23.877,67) actions détenues par Five Arrows Principal Investments FCPR (FAPI);

2) mille six cent dix virgule soixante-trois (1.610,63) actions détenues par Five Arrows Principal Investments B FCPR (FAPI B); et

3) cinq mille cinq cent onze virgule soixante-dix (5.511,70) actions détenues par Five Arrows Co-Investments FCPR (FACI).

IV. Que l'article 5.2 des Statuts dispose ce qui suit:

"Le capital autorisé de la Société, comprenant le capital social souscrit, est fixé à EUR 65.000.000,- (soixante-cinq millions d'euros) divisé en 65.000.000 (soixante-cinq millions) d'actions, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

(i) Cette autorisation est valable pour une période de 5 (cinq) ans à partir de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par l'Assemblée Générale.

En outre, le Conseil est autorisé, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

(ii) Chaque fois que le Conseil aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

(iii) Le Conseil est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

(iv) Le Conseil déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait."

V. Que le conseil d'administration, conformément aux décisions du 16 décembre 2013 et du 2 juin 2014 (les Décisions), a décidé inter alia:

1. D'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à vingt-cinq millions cinquante mille et un euro (25.050.001 EUR) par la création et l'émission de vingt-cinq millions dix-neuf mille et une (25.019.001) nouvelles actions (les Nouvelles Actions), d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, distribuées comme suit:

i. dix-neuf millions deux cent soixante-dix mille huit cent quatorze virgule trente-trois (19.270.814,33) actions émises pour FAPI, pour un prix de souscription total de dix-neuf millions deux cent soixante-dix mille huit cent quatorze virgule trente-trois euros (19.270.814,33 EUR), payé par FAPI et alloué au capital de la Société;

ii. un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-huit virgule trente-sept (1.299.888,37) actions émises pour FAPI B, pour un prix de souscription total d'un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-huit virgule trente-sept euros (1.299.888,37 EUR), payé par FAPI B et alloué au capital de la Société;

iii. quatre millions quatre cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-huit virgule trente (4.448.298,30) actions émises pour FACI, pour un prix de souscription total de quatre millions quatre cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-huit virgule trente euros (4.448.298,30 EUR), payé par FACI et alloué au capital de la Société;

2. Modifier l'article 5, premier paragraphe des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq millions cinquante mille et un euro (25.050.001 EUR), représenté par vingt-cinq millions cinquante mille et une (25.050.001) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

3. D'autoriser et de donner pouvoir à tout administrateur du Conseil et tout employé de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, ayant son adresse au 12, rue Jean Engling, L-1136 Luxembourg, chacun agissant sous sa seule signature, pour exécuter et signer pour le compte du Conseil tous documents, actes, instruments, contrats, déclarations, certificats, mentions ou déclarations jugés nécessaires, requis ou auxiliaires ou utiles afin de formaliser la présente augmentation de capital social en présence d'un notaire de droit luxembourgeois. Cette délégation de pouvoir de signature couvre mais n'est pas limitée à toute action juridique pour modifier les Statuts de la Société afin de refléter l'émission des Nouvelles Actions.

Les Nouvelles Actions émises par la Société en faveur de FAPI, FAPI B et FACI, ont été entièrement libérées par FAPI, FAPI B et FACI, et le capital social de la Société a été augmenter tel que décrit ci-dessus, tel qu'approuvé par les Décisions, de sorte que l'article 5.1. des Statuts se lira dorénavant tel que mentionné sous le point 2 ci-dessus.

IV. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et les actionnaires représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée.

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de créer deux catégories d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier le paragraphe (i) de l'article 6.1 des Statuts de la Société relatif à la composition du Conseil d'Administration comme suit:

"(i) La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins trois (3) membres, divisé en deux (2) catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B". Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier le paragraphe (i) de l'article 6.4 des Statuts de la Société relatif à la Représentation de la Société comme suit:

"(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B. "

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de classer les administrateurs actuels de la Société au sein des deux catégories d'administrateurs, respectivement "Administrateur de Catégorie A" et "Administrateur de Catégorie B" avec effet immédiat et pour un terme qui s'achèvera lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016:

a. Monsieur Victor DECRION, né le 4 mai 1976 à Paris (France) dont l'adresse professionnelle est située au 23bis, avenue de Messine, 75008, Paris (France), en qualité d'Administrateur de Catégorie A de la Société; et

b. Monsieur Charles TRITTON, né le 11 septembre 1965 à Londres (Royaume-Uni), dont l'adresse professionnelle est située au NM Rothschild & Sons Limited, New Court, St Swithins's Lane, Londres EC4P 4DU (Royaume-Uni), en qualité d'Administrateur de Catégorie A de la Société; et

c. Monsieur Angelo LUIS, né le 25 novembre 1981 à Colmar (France), dont l'adresse professionnelle est située au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en qualité d'Administrateur de Catégorie B de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Julien MENGOZZI, né le 20 juillet 1981 à Thionville (France), dont l'adresse professionnelle est située au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en qualité d'Administrateur de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour un terme qui s'achèvera lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept mille euros (7.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. LUIS, C. TRITTON, J. MENGOZZI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 9 juillet 2015. 2LAC/2015/15447. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129579/267.

(150139864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

SLIE, South Luxembourg Import Export S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 198.861.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze,

Le six juillet,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1) Monsieur Morgan WILBOIS, gérant, né à Thionville (France) le 22 mai 1997, demeurant à L-3377 Leudelange, 37, rue de la Gare,

2) Madame Myriam JAROCH, directrice commerciale, née à Thionville (France) le 13 décembre 1968, demeurant à L-3377 Leudelange, 37, rue de la Gare

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant au commerce, à l'achat et la vente en import et export de tous produits autorisés.

La Société peut d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement sa réalisation.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «SOUTH LUXEMBOURG IMPORT EXPORT S.à r.l.», en abrégé: «SLIE».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Dudelange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2015.

Souscription et paiement

Les cent parts sociales (100) ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Morgan WILBOIS, prénommé,	20 parts
2. Madame Myriam JAROCH, prénommée,	80 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais.

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Morgan WILBOIS, gérant, né à Thionville (France) le 22 mai 1997, demeurant à L-3377 Leudelange, 37, rue de la Gare

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Avertissement

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. WILBOIS, M. JAROCH, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15887. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 juillet 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015129967/153.

(150139156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

I Nonni - Société Civile, Société Civile.

Siège social: L-8339 Luxembourg, 14, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg E 5.698.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le 28 juillet.

Les soussignés:

1. Monsieur Bruno Abbate, administrateur de sociétés, né à Santa-Maria di Capua (Italie) le 2 septembre 1965, demeurant à B - 6720 Habay-La-Neuve, rue Bernard d'Everlange, 19 (Belgique),

2. Et, Gubernantia Sàrl, sise au 14, rue Michel Welter à L - 8339 Olm - RCSL B113135, représentée par son gérant unique Monsieur Bruno Abbate, préqualifié,

ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils entendent constituer:

Titre I^{er} - Objet Dénomination, Durée, Sièg

Art. 1^{er}. La Société prend la dénomination "I Nonni - Société civile" (ci-après "la Société")

Art. 2. La Société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

La Société peut prendre des participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ayant un objet social comparable au sien, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée à partir de ce jour, pour une durée de 99 (quatre-vingt-dix-neuf) années.

Art. 4. Le siège de la Société est à Olm, à tel endroit que désigné par l'assemblée générale, et en premier lieu par l'assemblée constitutive. Il peut être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II - Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital est fixé à 1.000.- EUR (mille euros). Il est représenté par 100 (cent) parts sociales de 1.- EUR (un euro) chacune.

Le capital est entièrement souscrit et sera libéré par des versements en numéraire auprès d'un établissement bancaire.

Les parts sociales sont initialement attribuées aux associés comme suit:

1) Monsieur Bruno ABBATE, préqualifié	99 parts
2) Gubernantia Sàrl, préqualifiée	1 part
Total:	100 parts.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément du ou des autres associés.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus des dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la Société les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des sociétaires, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente Société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés personnes physiques, mais continue entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne met pas fin à la société, qui continue entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis d'une ou plusieurs parts sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et les obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III - Administration de la Société

Art. 10. Chaque associé, de l'accord des associés représentant la majorité des parts existantes, peut faire des prêts ou autres avances à la Société portant intérêt au taux de la location des immeubles appartenant à la société, sinon au taux de 5%.

L'associé créancier peut exiger des autres associés la mise en gage de leurs parts où, si celles-ci se trouvaient déjà être gagées, la cession de leurs droits aux revenus de la Société pour garantir le remboursement de leur partie dans cette dette de la Société.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants administrateurs nommés à la majorité des associés. En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un gérant administrateur, les pouvoirs de gestion reviennent au(x) gérant(s) administrateur(s) restant en fonctions. Si plus aucun gérant administrateur reste en fonction, alors le pouvoir de gestion revient à l'associé, ou aux associés restants.

Art. 12. Tous les actes et engagements concernant la Société sont signés par un des gérants administrateurs, à moins d'une délégation spéciale à tout autre mandataire.

Le ou les gérants administrateurs peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un tiers de son choix.

Titre IV - Assemblée générale

Art. 13. Les associés sont réunis chaque année en assemblée générale sur convocation de l'associé le plus diligent, avant la fin du mois de juin.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par tout associé.

Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés dix jours francs au moins à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

L'assemblée peut même se réunir sur convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 14. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou tout autre fondé de pouvoir spécial.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 18 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre de parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 15. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants administrateurs sur les affaires sociales, discute, approuve et, le cas échéant, redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire décidant à la majorité des parts existantes peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature ou l'importance.

Elle peut décider notamment:

- l'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales;
- la prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la Société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés, constituées ou à constituer;
- l'extension ou la restriction de l'objet social.

Titre V - Dissolution, Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI - Disposition générale

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil (ainsi que les dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures) trouvent application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2016.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Bruno ABBATE, préqualifié	999 parts
2) Gubernantia Sàrl, préqualifiée	1 part
Total:	1.000 parts.

Le capital est entièrement souscrit et les associés sont redevables vis-à-vis de la Société de sa libération, sur toute réquisition qui leur en sera faite par le ou les gérants.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les deux résolutions suivantes:

Première Résolution

Les associés décident à l'unanimité de nommer en tant que gérant administrateur de la Société Monsieur Bruno Abbate, indépendant, né à Santa-Maria di Capua (Italie) le 2 septembre 1965, demeurant à B - 6720 Habay-La-Neuve, rue Bernard d'Everlange, 19 (Belgique).

Deuxième Résolution

Les associés décident que l'adresse du siège social est à L-8339 Olm, 14, rue Michel Welter.

Pour original
Gubernantia Sàrl
Bruno ABBATE

Référence de publication: 2015129403/133.

(150140288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

R. G. S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4510 Oberkorn, 124, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 170.068.

L'an deux mil quinze, le dix-sept juillet

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme R.G.S. S.A., avec siège social à L-9570 Wiltz, 9, Rue des Tondeurs, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 25 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2009 du 13 août 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 170.068;

L'assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur Romain SEIL, demeurant professionnellement à L-9570 Wiltz, 9, Rue des Tondeurs qui fait également office de scrutateur

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max WAGNER demeurant professionnellement à L-9573 Wiltz, 7, Rue Michel Thilges.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social
2. Transfert du siège social
3. Renouvellement des mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes
4. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet social de la société qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la détention, la vente et la mise en valeur d'immeubles, en ce compris la réalisation partielle ou totale de ces derniers.

La Société pourra emprunter ou prêter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social, ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.»

Deuxième Résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de Wiltz à L-4510 Oberkorn, 124, Route de Belvaux et de modifier l'article 2, premier alinéa qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Differdange.»

Troisième Résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de l'administrateur unique, à savoir Monsieur Romain SEIL et du commissaire aux comptes à savoir la société anonyme "INTERNATIONAL BUSINESS PERFORMERS" AG, dont le siège social est situé à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B91.644.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2021.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait que suite au changement de l'objet social opéré par le présent acte il devra se conformer aux dispositions légales relatives à cette nouvelle activité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à quinze heures.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 760 EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Seil R., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 22 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12220. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129818/74.

(150138960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

**Darluss S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. R. Ciclo Integrale S.à r.l.).**

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 193.434.

L'an deux mil quinze, le seize juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. CARINI SOCIETA FIDUCIARIA DI AMMINISTRAZIONE E REVISIONE PER AZIONI, une société anonyme de droit italien ayant son siège social à Milan (MI), Foro Buonaparte 68, CAP 20121, inscrite au Registro Imprese sous le numéro MI - 752122;

2. ABACO S.R.L. SOCIETA' FIDUCIARIA E DI REVISIONE, une société à responsabilité limitée de droit italien ayant son siège social à Milan (MI), Via Brera 6, CAP 20121, inscrite au Registro Imprese sous le numéro MI - 1330085;

ici représentées par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, par son mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

A) Qu'elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée «R. Ciclo Integrale S. à r. l.», (ci-après dénommée la «Société»), avec siège social à 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193434, constituée suivant acte de Dottor Giorgio Pozzi, notaire à Milan, en date du 9 mai 1997, et dont le siège social statutaire et l'administration centrale ont été transférés à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

B) Que le capital social de la Société, entièrement libéré, s'élève à cent mille euros (EUR 100.000,-), et est représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, réparties comme suit:

CARINI SOCIETA FIDUCIARIA DI AMMINISTRAZIONE E REVISIONE PER AZIONI, pré-désignée, est associée à hauteur de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales;

ABACO S.R.L. SOCIETA' FIDUCIARIA E DI REVISIONE, prédésignée, est associée à hauteur d'une (1) part sociale.

Ensuite les parties comparantes, en tant qu'associés de la Société, représentant l'intégralité de son capital social souscrit, ont pris, par son mandataire, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés de modifier la dénomination sociale de la Société en «DARLUSS S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «DARLUSS S.à r.l.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille quatre cent cinquante (EUR 1.450,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22834. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé) C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015129817/55.

(150138963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

ILTC S.à r.l et CIE Secs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4559 Differdange, Bacher Jang.

R.C.S. Luxembourg B 198.857.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le deux juillet.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur John Léon Arthur HUBERTY, restaurateur, né à Esch/Alzette, le 18 juin 1986 (Matricule 1986 0618 05549), demeurant à L-3770 Tétange, 63, rue Principale,

2.- Madame Elisabeth Marie Léonie HUBERTY, chargée de cours, née à Esch/Alzette, le 17 septembre 1988 (Matricule 1988 0917 08323), demeurant à L-4559 Differdange, Bacher Jang,

3.- Madame Caroline HUBERTY, étudiante, née à Esch/Alzette, le 14 mai 1992 (Matricule 1992 0514 04118), demeurant à L-4559 Differdange, Bacher Jang,

4.- La société à responsabilité limitée ILTC S.à r.l., avec siège social à L-4559 Differdange, Bacher Jang,, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, en voie de publication, Ici représentée par son gérant unique Monsieur John HUBERTY, préqualifié.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société en commandite simple dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ILTC S.à r.l et CIE Secs.

Art. 2. Le siège social est fixé à Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet la gestion de ses meubles et immeubles.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à vingt-quatre mille trois cent vingt euro (€ 27.320.-) divisé en cent (100) parts sociales à deux cent soixante-treize virgule vingt euro (€ 273,20.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession de parts le ou les associé(s) bénéficie(nt) d'un droit de préemption qui devra être exercé dans le mois de la notification des conditions de la cession. En cas de non réponse dans le délai imparti le ou les associé(s) n'ayant pris position seront censés avoir renoncé au droit de préemption en leur faveur.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le 1^{er} exercice prendra effet du point de vue fiscal et comptable à partir du 1^{er} janvier 2015, et la société reprend à son compte, ceci en vertu de l'article 12bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tous les engagements à partir du 25 décembre 2014 (date de décès de Monsieur Jean-Claude HUBERTY) qui sont être réputés avoir été les siens dès l'origine

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1.- en tant qu'associé commandité par la société ILTC S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4559 Differdange, Bacher Jang:

10 parts sociales

En tant qu'associés commanditaires par:

2.- Monsieur John HUBERTY, préqualifié,

30 parts sociales:

3.- Madame Elisabeth HUBERTY, préqualifiée,

30 parts sociales:

4.- Madame Caroline HUBERTY, préqualifiée,

30 parts sociales:

TOTAL: 100 parts sociales:

Toutes les parts ont été intégralement libérées comme suit:

a) La société ILTC S. à r.l. par un versement en espèces de 2.732,12 euro.

b) Les conjoints John, Elisabeth et Caroline les HUBERTY ont libéré leur souscription par apport en nature d'un immeuble de commerce et d'habitation avec privilège de cabaretagage, sis à L-4559 Differdange, Bacher Jang, inscrite au cadastre comme suit:

COMMUNE DE DIFFERANGE, SECTION B DE DIFFERDANGE:

Numéro cadastral 2728/2622, lieu-dit «Kuelesgrond», place (occupée), d'une contenance de 14,80 ares.

Cet immeuble est apporté à la société à sa valeur de bilan qui est de vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept virgule quatre-vingt-huit euro (€ 24.587,88) arrêté au 31 décembre 2014.

Titre de propriété

Le prédit immeuble appartient par parts égales aux conjoints John, Elisabeth et Caroline les HUBERTY, pour l'avoir recueilli dans la succession de feu leur père Monsieur Jean-Claude HUBERTY, en son vivant restaurateur en retraite, né à Luxembourg, le 26 mars 1956 (Matricule 1956 0326 21465), en son vivant époux de Madame Marianne Catherine Eugénie LORENT, ayant demeuré en dernier lieu à L-4559 Differdange, Bacher Jang, décédé à Esch/Alzette, le 25 décembre 2014.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentif que le prédit privilège de cabaretagage devra être inscrit au nom du nouveau propriétaire.

Assemblée générale extraordinaire.

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associées ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur John Léon Arthur HUBERTY, restaurateur, né à Esch/Alzette, le 18 juin 1986 (Matricule 1986 0618 05549), demeurant à L-3770 Tétange, 63, rue Principale.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

4.- L'adresse du siège social est fixée à L-4559 Differdange, Bacher Jang.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Huberty, Huberty, Huberty, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16100. Reçu cent quarante-sept euros cinquante-trois cents. 24.587,88 € à 0,50% ? 122,94 € + 2/10 = 24,59 € = 147,53 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129436/97.

(150138933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.686.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of July.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The private limited liability company Invista Real Estate Opportunity Fund Holding S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert., registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number 136.326, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 137.686,

incorporated by deed of the undersigned notary on the 7th of April 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1105 of May 6, 2008, and which articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on the 15th of April 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1532 of June 20, 2008.

The Sole Shareholder is here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- I. The Sole shareholder holds one hundred per cent (100%) of the shares in the share capital of the Company;
- II. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million British Pounds (GBP 1.000.000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine thousand seven hundred eighty-eight British Pounds (GBP 9.788.-) to one million nine thousand seven hundred eighty-eight British Pounds (GBP 1.009.788.-) by way of the issuance of one million (1.000.000) new shares, each having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder represented as stated above declares to subscribe for one million (1.000.000) new shares, having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of one million British Pounds (GBP 1.000.000.-), which shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of one million British Pounds (GBP 1.000.000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Third resolution

In order to reflect the resolutions taken above, the Sole Shareholder resolves to amend paragraph 6.1.1. of article 6 of the articles of association to give it the following reading:

" **6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at one million nine thousand seven hundred eighty-eight British Pounds (GBP 1.009.788.-), divided into one million nine thousand seven hundred eighty-eight (1.009.788) shares of one British Pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, with full power of substitution, to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet.

Par devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Invista Real Estate Opportunity Fund Holding S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.326,

en sa qualité d'associé unique (l'Associé Unique) de Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.686,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 avril 2008, publié au Memorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1105 du 6 mai 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire

instrumentant en date du 15 avril 2008, publié au Memorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1532 du 20 juin 2008.

L'Associé Unique est représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'intégralité (100%) des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million Livres Sterling (GBP 1.000.000.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf mille sept cent quatre-vingt-huit Livres Sterling (GBP 9.788.-) à un million neuf cent quatre-vingt-huit Livres Sterling (GBP 1.009.788.-) par voie d'émission d'un million (1.000.000) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de un Livre Sterling (GBP 1.-)

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à un million (1.000.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un million Livres Sterling (GBP 1.000.000.-), qui sera entièrement affecté au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant d'un million Livres Sterling (GBP 1.000.000.-) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

A l'effet de refléter les résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 6.1.1. de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **6.1.1.** Le capital social est fixé à un million neuf mille sept cent quatre-vingt-huit Livres Sterling (GBP 1.009.788.-), représenté par un million neuf mille sept cent quatre-vingt-huit (1.009.788) parts sociales d'un Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, avec tout pouvoir de substitution, pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été à la comparante, agissant comme dit ci-avant, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129422/119.

(150139931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Intrawest Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 557.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.267.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 16 juillet 2015 que:

1. Les démissions de Madame Karen Hamilton-Smith et Monsieur Nick Fegan, en tant que gérants de la Société, ont été acceptées avec effet au 30 juin 2015.

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société, avec effet au 30 juin 2015 et ce pour une durée indéterminée:

- Madame Miriam THOMAS, née le 20 avril 1973 à Carlow, Irlande, résidant professionnellement au 5 Savile Row, Londres, WIS 3PD, Royaume-Uni; et

- Monsieur Demetrios TSERPELIS, né le 25 novembre 1975 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 1345 Avenue of the Americas, 47th Floor, New York 10105, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127448/21.

(150136982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Horizon Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 106.681.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 juillet 2015

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 22 juillet 2015, que:

Après avoir constaté que Monsieur Nicolas Mille s'est démis de ses fonctions d'administrateur en date du 1^{er} juillet 2015, les administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérémy Lequeux, employé privé, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, comme administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2015, en remplacement de Monsieur Nicolas Mille, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORIZON PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015127429/19.

(150136423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

GPF Capital I S.C.A. SICAR, Société en commandite par actions qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable - Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 1, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 191.572.

—
Le Bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Juillet 2015.

Référence de publication: 2015127389/11.

(150137003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.
